

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MERCREDI 30 & JEUDI 31 MAI 2018
LUXEMBOURG



LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT-COMPLIANCE

La loi du 13 février dernier transpose
la 4^e directive LBC/FT

RÉDUCTION
10 %

POUR TOUTE INSCRIPTION
AUX 2 JOURS REÇUE
AVANT LE 20/04/18
(CODE 26386 PRINT)



Le programme
évoluera en fonction
de l'actualité et
de l'analyse de la
nouvelle loi

www.ifebenelux.com

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT : TRANSPOSITION DE LA 4^e DIRECTIVE LBC/FT

MERCREDI 30 MAI 2018

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Jean-Noël Lequeue – Administrateur délégué - JNL

8h45 Accueil des participants

9h00 Introduction par le Président de séance

9h15

Les derniers développements en matière de lutte contre le blanchiment : le point de la CRF

- Statistiques sur l'évolution des techniques de blanchiment : déclarations d'opérations suspectes, transmission au parquet, secteur financier, entreprises et professions non financières désignées
- État de la coopération internationale
- Antériorité : quel traitement des anciens clients par rapport à des faits antérieurs à la loi applicable ?

Michel Turk

Substitut principal

CRF

10h15 Café-networking

10h30

Projet de loi sur les registres des bénéficiaires effectifs : nouvelles obligations pour les banquiers et les autres professions

- Mise en place de deux registres dont la finalité est de conserver et de mettre à disposition les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entités et fiducies luxembourgeoises
- Qui doit en régler l'accès ?
- Quel problème de confidentialité cela pose-t-il ?
- Quelle compétence des représentants des sociétés à établir et à communiquer la liste des BE ?
- Quelles sont les sanctions prévues ?
- Quelle efficacité ?

Thierry Pouliquen

Avocat

POULIQUEN & CARAT

11h30

RGPD et sa coexistence avec la réglementation anti-blanchiment

- Comment respecter les obligations de RGPD et celles de KYC, de MiFID II ?
- Quelle interprétation donner à la réaction du client qui ne veut pas communiquer des données, ce que lui permet GDPR, mais peut sembler suspecte en matière de lutte contre blanchiment et justifier une déclaration de soupçons par le banquier ?

12h30 Déjeuner

14h00

Dernières évolutions de la surveillance prudentielle de la CSSF en matière de LBC/FT

- Le volet off-site et on-site
- Nouvelles attentes de la CSSF en matière de LBC/FT suite à la publication de la loi du 13 février 2018
- Le nouveau régime des sanctions administratives et leur publication

Patrick Wagner

Head of Department

CSSF

15h00 Café-networking

15h15

Nouvelle obligation en matière de compliance fiscale

- Les ambiguïtés non désirées de la loi
- La situation de dilemme éventuel pour le professionnel ou le risque de poursuite à l'étranger
- La compliance et l'exercice délicat de l'évaluation des risques respectifs
- Le CRS et le retour possible jusqu'en 2010 via l'entraide administrative
- Les arrêts BERLIOZ, situation actuelle et future
- Le derisking

André Lutgen

Avocat à la Cour

LUTGEN + ASSOCIÉS

16h15

Respecter l'obligation de vigilance envers la clientèle concernant les infractions fiscales : comment détecter les cas de fraude fiscale ?

- Comment en pratique identifier les clients en situation de non-conformité fiscale ?
- Quelle application pour les indicateurs de la circulaire CSSF 17-650 ?
- Comment distinguer la fraude fiscale de l'optimisation fiscale ?
- Quelles mesures prendre envers les sociétés sans substance économique ?

Olivier dal Farra

Avocat

STIBBE

17h15 Fin de la première journée

ACTUALITÉS DE LA COMPLIANCE : 2018, L'ANNÉE DE LA MISE EN APPLICATION DES NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

JEUDI 31 MAI 2018

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Jean-Noël Lequeue – Administrateur délégué - JNL

8h30 Accueil des participants

9h00 Introduction par le Président de séance

9h15 **GDPR/MiFID II/PSD2 : quelle coexistence des réglementations ?**

- Dans quelle mesure est-ce que le RGPD serait incompatible avec d'autres règlements ?
- Est-ce qu'il existe des synergies possibles entre ces différents règlements ?
- La gestion du consentement (RGPD, PSD2...)
- Comment gérer la rétention des données pour ces différentes raisons ?

Georges Wantz
Directeur
DELOITTE

10h15 Café networking

10h30 **MiFID II : quelles conséquences stratégiques pour le secteur bancaire et l'industrie des fonds ?**

- MiFID II : premières conséquences
- Brexit : quels impacts pour les institutions EU/EEA ?
- Nouvelles tendances de réglementation, ex : green finance

Benoît Sauvage
Senior Manager
DELOITTE

11h30 **Abus de marché : volet applicatif**

- Liste des intérêts, méthode de surveillance
- Difficultés qui se posent
- Augmentation des sanctions

12h30 Déjeuner

14h00 **Quel secret bancaire par rapport aux évolutions technologiques et en matière d'outsourcing ?**

- Changements apportés par la loi du 27 février 2018 relative aux commissions d'interchange et modifiant différentes lois relatives au secteur financier dont l'article 41 de la loi du secteur financier sur l'outsourcing

- Nouvelles catégories de sous-traitants et conditions spécifiques à chaque catégorie pour la sous-traitance
- Sous-traitance à l'étranger : permise intragroupe. Qu'en est-il hors groupe ? Sous quelles conditions ?
- Position de la CSSF après l'adoption de la nouvelle loi : *quid* des circulaires antérieures ? *Quid* de la réglementation sur le cloud computing ?
- Que reste-t-il du secret bancaire et des exigences de confidentialité suite à cette nouvelle loi ? Peut-on encore parler de secret bancaire ?

Marie-Paule Gillen
Avocat à la Cour
DSM Avocats à la Cour

15h00 Café-networking

15h15 **Table ronde sur les nouvelles technologies et la digitalisation**

- Blockchain : qu'est-ce que c'est ? Quelle problématique pour l'agent de transfert ?
- Crypto-monnaie : quels enjeux ?
- Robot : comment y recourir comme aide à la décision d'acceptation du client dans le cadre du KYC ?

Panelists :

Chris Marcilla
Chairman, Fouding Partner et
ACCM SA

Renaud Le Squeren
Partner - Avocat à la Cour
DSM Avocats à la Cour

16h45 Session questions-réponses

17h00 Fin de la conférence

POUR QUI ?

- Compliance Officers et responsables anti-blanchiment dans les banques, compagnies d'assurances, fonds d'investissement, domiciliataires de sociétés
- Head of Compliance, Analyst Compliance, AML Compliance, déontologues,
- Auditeurs et contrôleurs internes
- Réviseurs et experts-comptables
- Dirigeants d'entreprise
- Responsables des départements juridiques, audits et contrôle interne
- Responsables des départements commerciaux
- Directeurs d'agence
- Responsables des transactions internationales
- Banquiers, assureurs, financiers
- Avocats et gestionnaires de patrimoine

POURQUOI ?

- Maîtriser les dernières évolutions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment
- Appréhender les analyses de la CRF et de la CSSF
- Mesurer les nouvelles obligations en matière de compliance fiscale
- Maîtriser les derniers développements réglementaires et leur volet applicatif

COMMENT ?

- Des exposés d'actualité complétés par une approche pratique présentés par des experts de la matière
- Des intervalles réservés aux questions des participants
- Une documentation remise aux participants en début de conférence

POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ

- Vous pouvez poser vos questions aux orateurs au préalable via l'e-mail sleroy@abilways.com

INFORMATIONS PRATIQUES

IFE est une marque
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone



Renseignements programme

Stéphanie Leroy Farasse – sleroy@efe.fr

Renseignements inscriptions

IFE by Abilways
Rue de la Science, 41
1040 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 20
infoclient-ife@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)

2 jours : 1 500 € HT
1 jour : 850 € HT

10 % de réduction pour toute inscription reçue avant le 20/4/2018 (code promo : 26386 PRINT)

FORMATION ÉLIGIBLE AU COFINANCEMENT

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - BGL BNP Paribas
IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000
Code BIC : BGLLLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 02/08/02 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 41, rue de la Science - 1040 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par mail : formation.netbba.com, en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Dates et lieu de la formation

MERCREDI 30 & JEUDI 31 MAI 2018 • LUXEMBOURG

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.



Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la conférence "**Lutte contre le blanchiment-Compliance**" (code 26386) et je choisis :
- 2 jours
 - 1 jour : le 30 mai 2018 le 31 mai 2018
- OUI**, je m'inscris aux deux jours avant le 20/04/2018 et je bénéficie de 10 % de réduction (code 26386 PRINT)

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre directeur fiscal _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

26386 PRINT